

Les Cahiers de droit



Études offertes à Jacques Lambert, Éditions Cujas, Paris, 1975,
709 pp.

Jean-Charles Bonenfant

Volume 16, Number 4, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042069ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042069ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bonenfant, J.-C. (1975). Review of [*Études offertes à Jacques Lambert*, Éditions Cujas, Paris, 1975, 709 pp.] *Les Cahiers de droit*, 16(4), 999–1000.
<https://doi.org/10.7202/042069ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1975

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

conflict broke out in 1655 ». Il ne faudrait pas croire que ces erreurs sont nombreuses, mais, par ailleurs, certaines tournures françaises ont subi l'influence de l'anglais. Un lecteur attentif ayant quelques connaissances de l'histoire notera aussi certaines erreurs. C'est ainsi qu'à la page 10, on écrit que des représentants de Terre-Neuve assistaient à la Conférence de Charlottetown, en septembre 1864, alors qu'ils ne vinrent qu'à celle de Québec, en octobre suivant.

En général toutefois, l'ouvrage est rempli de renseignements précis avec de nombreuses références et il sera certainement utile à tous ceux qui ignorent les origines de notre droit actuel, qu'il soit d'origine française ou anglaise.

Après un chapitre premier, consacré à des notions préliminaires, en réalité une synthèse des origines des deux droits canadiens, les auteurs analysent dans un deuxième chapitre l'évolution du droit et dans un troisième l'évolution de l'organisation judiciaire. Sous le titre de « Qui établit les règles de droit? », dans un quatrième chapitre ils analysent les trois sources du droit : la loi, le juge et la doctrine. Ils complètent par une bibliographie substantielle et brièvement expliquée sur les recueils de sources.

Cette introduction avec tous les renseignements qu'elle contient sera certainement utile d'autant plus qu'elle est complétée par une centaine de pages de tables, mais à vrai dire elle vaut surtout par la promesse qu'elle contient aux dernières pages en donnant le plan d'une série d'ouvrages qui comportera les grandes divisions suivantes : Droits de la personne ; Droits aux biens ; Contrats : principes généraux ; Contrats spéciaux ; Droits de la famille ; Procédure civile ; Droit international privé.

Souhaitons que l'entreprise soit menée à bien d'ici quelques années et que si par hasard on manque de collaborateurs dans une langue ou de traducteurs on se contente de l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

Jean-Charles BONENFANT

Études offertes à Jacques Lambert, Éditions Cujas, Paris, 1975, 709 pp.

Le professeur Jacques Lambert est né à Lyon en 1901. Il a continué, surtout dans le domaine du droit public, le travail de son illustre

parent, Édouard Lambert, auquel on consacra aussi en 1936 un recueil d'études. Ayant fait sa thèse de doctorat en droit en histoire, sur la « règle catonienne », dont bien des juristes ne pourraient même pas aujourd'hui rappeler la nature (il s'agissait d'une règle de droit romain concernant les legs), il pratiqua aussi la démographie, la sociologie, le droit comparé. Bref, il fut un de ces juristes multidisciplinaires d'autrefois. Il enseigna dans plusieurs pays, plus particulièrement au Brésil.

Aussi est-il naturel que la première partie des études, une douzaine, soient consacrées à l'Amérique du Sud, ses structures sociales et économiques ainsi que ses institutions politiques.

Les études de la deuxième partie sur la démographie et les sciences sociales, réparties sur la population, la sociologie et l'économie, même si elles portent dans certains cas les signatures de Léo Hamon, François Perroux et Alfred Sauvy, peuvent laisser indifférents un certain nombre de lecteurs de formation juridique, mais je conseille aux gens les plus sérieux la lecture des pages que Madeleine Grawitz, professeur de l'Université de Paris I, a intitulées « À propos du film "Harold et Maude" ». Plusieurs connaissent ce film remarquable, tiré d'une nouvelle de Colin Higgins et dont Jean-Louis Barrault a tiré une pièce délicieuse, qui avec Madeleine Renaud se joue encore à Paris. C'est le triomphe d'un anticonformisme moqueur, de l'amour de la vie, d'une certaine sagesse que pratiquent beaucoup de jeunes à la recherche de la liberté plutôt que des honneurs. « Le chef politique est un loup solitaire..., écrit Madeleine Grawitz, il n'y a pas de leader heureux ».

La troisième partie est consacrée au droit avec dix-huit études d'histoire du droit privé, de droit comparé privé et public. Je ne veux qu'en signaler quelques-unes, celles dont les auteurs sont mieux connus au Canada et plus particulièrement au Québec. Les lecteurs des *Cahiers de Droit* seront d'abord heureux de lire le travail du doyen L. Neville Brown de la Faculté de droit de Birmingham, qu'ils connaissent par sa collaboration à notre revue et qui pendant cette année universitaire enseigna à Laval. Sous le titre « Les juristes d'Outre-Manche », le doyen Brown, qui naguère étudia à l'Université de Lyon sous la direction de Jacques Lambert, réussit à expliquer clairement les principales caractéristiques de la profession judiciaire en Angleterre, en particulier la fameuse distinction entre les *solicitors* et les *barristers*. Ils liront aussi avec plaisir une

étude d'un autre collaborateur des *Cahiers*, qui enseigna l'an dernier à la faculté, l'infatigable professeur André Tunc, qui a parlé « Des mesures prises et proposées en Angleterre pour empêcher la spéculation sur les titres de la société » et qui rappelle d'ailleurs une étude qu'il a consacrée à un sujet analogue concernant le projet canadien pour un nouveau droit des corporations commerciales canadiennes dans la *Revue internationale de droit comparé*¹.

Le seul collaborateur canadien de ce recueil est le professeur René Mankiewicz, de l'Université de Sherbrooke, qui rappelle avoir participé au *Recueil d'Études en l'honneur d'Édouard Lambert* en y publiant une étude de jurisprudence comparative. Après avoir souligné en quelques pages le rôle important qu'a pris le droit comparé de 1936 à 1973, en ajoutant que « les comparatistes n'ont pas encore donné toute leur mesure », l'auteur

attaque son sujet de droit international qu'il a intitulé « Solutions jurisprudentielles de désaccords entre la convention d'unification de droit privé et la loi visant sa mise en œuvre ». Il met en relief les difficultés et pièges qui sont responsables de la désunification jurisprudentielle de la règle de droit uniforme, mais, souligne-t-il, « ce serait cependant une erreur d'en tirer des conclusions pessimistes quant à la valeur et à l'avenir de l'unification des droits ».

Un recueil ou des mélanges (Madeleine Grawitz suggère comme titre « De omni re scibili ») est certes le plus beau monument qu'on puisse élever à un juriste vieillissant. Cela peut donner des contributions disparates et inégales, mais le nombre et la variété des collaborateurs témoignent bien des amitiés et des admirations qu'un savant comme le professeur Jacques Lambert a pu provoquer dans une vie féconde. Cela vaut bien les statues qu'on élevait naguère et qu'on élève encore parfois aujourd'hui aux militaires et aux hommes politiques.

Jean-Charles BONENFANT

1. [1972] *Rev. int. dr. comp.* 411.